
ASSOCIATION CLARA HASKIL
VEVEY

XV^e CONCOURS DE PIANO CLARA HASKIL

Membre de la Fédération Mondiale
des Concours Internationaux de Musique

8 au 19 septembre 1993

LE CONCOURS CLARA HASKIL

a été fondé en 1963 pour honorer et perpétuer le souvenir de l'incomparable pianiste suisse d'origine roumaine, née à Bucarest en 1895 et décédée à Bruxelles en 1960. Il se déroule tous les deux ans à Vevey où Clara Haskil vécut dès 1942 jusqu'à sa mort. Une rue de la ville a été baptisée à son nom. Le concours veut accueillir les jeunes pianistes du monde entier qui poursuivent un idéal musical qui s'inspire de celui qu'a illustré Clara Haskil et qui demeure pour toujours exemplaire. Le concours bénéficie de la collaboration de la Radio-Télévision Suisse Romande-Espace 2, de l'appui de Nestlé SA, des villes de Vevey, Montreux, des communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Saint-Légier et de diverses entreprises. Le concert final, retransmis par la Radio-Télévision Suisse Romande-Espace 2, est donné dans le cadre du Festival International de Musique Montreux-Vevey.

JURY

Président: Michel Dalberto (France/Suisse)
Bella Davidovich (Russie)
Akiko Ebi (Japon)
Geneviève Joy (France) -
Nelson Freire (Brésil)
Evgeni Koroliov (Allemagne)
Jurg Wyttenbach (Suisse)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Le concours est ouvert aux pianistes âgés de 30 ans au maximum, c'est-à-dire nés après le 1^{er} janvier 1963. A son arrivée au concours, le candidat devra présenter un passeport ou une carte d'identité.
 - Finance d'inscription: SFr. 250.- à verser au compte du Concours Clara Haskil, Union de Banques Suisses, CH 1800 Vevey, compte N° 510 273 01G. Cette somme n'est pas remboursable.
-

- Délai d'inscription: Le candidat doit retourner le bulletin d'inscription dûment complété accompagné de la photocopie du versement de la finance d'inscription et de 3 photos passeport jusqu'au 9 juillet 1993 (le cachet de la poste faisant foi).
-

FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage sont à la charge du candidat.

LOGEMENT

Les frais de logement sont à la charge du candidat. Toutefois, le secrétariat du concours se charge de fournir aux candidats des adresses de chambres et toutes informations nécessaires. Quelques personnes privées offrent une chambre, certaines avec piano. Les candidats intéressés voudront bien s'annoncer en retournant le bulletin d'inscription.

PIANOS

Les candidats sont assurés de disposer d'un piano de travail.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Toutes les épreuves se déroulent au Théâtre municipal de Vevey, rue du Théâtre, 1800 Vevey.

8, 9 et 10 septembre	: Préliminaires
11 sept., après-midi et soir	: quarts de finales
12 sept., matin et après-midi	: quarts de finales
13 sept., après-midi et soir	: demi-finales
14 sept., matin	: demi-finales
15 sept., matin et soir	: répétitions avec orchestre
16 sept., matin et après-midi	: répétitions avec orchestre
17 sept., matin et soir	: générale et finale I
18 sept., matin et soir	: générale et finale II
19 sept., matin et soir	: générale et concert final

PROGRAMME DU CONCOURS

- L'ordre de passage des candidats est fixé par tirage au sort et reste valable pour toutes les épreuves du concours.
 - Toutes les œuvres doivent être interprétées de mémoire.
 - Pour toutes les épreuves, l'ordre d'exécution est au choix du candidat.
 - L'exécution des reprises est laissée à l'appréciation des candidats dans le cadre des minutages exigés.
 - Les décisions du jury sont sans appel.
-

ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES À HUIS CLOS

- Œuvre imposée:**
Schumann: Trois Phantasiestücke op. 111
- Trois études de Chopin de l'op. 10 et/ou de l'op. 25**

Le candidat jouera tout ou partie de ce programme selon le choix du jury qui lui sera communiqué 30 minutes avant son audition.

Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat en cours d'exécution.

ÉPREUVES QUARTS DE FINALES PUBLIQUES

- Une œuvre de Mozart, au choix:**
Fantaisie en ré mineur K. 397
Fantaisie en ut mineur K. 475
Rondo en la mineur K. 511
Six Variations sur «Salve tu Domine» K. 398
Dix Variations sur «Unser dummer Pöbel meint» K. 455
Huit Variations sur un air «Come un'agnello» K. 460.
- Une sonate de Beethoven, au choix:**
Sonate N° 1 en fa mineur op. 2 n° 1
Sonate N° 2 en la majeur op. 2 n° 2
Sonate N° 5 en ut mineur op. 10 n°1
Sonate N° 6 en fa majeur op. 10 n°2
Sonate N° 9 en mi majeur op. 14 n°1
Sonate N° 10 en sol majeur op. 14 n°2
Sonate N° 22 en fa majeur op. 54
Sonate N° 24 en fa dièse majeur op. 78 «A Thérèse»
Sonate N° 25 en sol majeur op. 79 «Alla tedesca»
Sonate N° 26 en mi bémol majeur op. 81a «Les Adieux»
Sonate N° 27 en mi mineur op. 90.
- Une étude d'exécution transcendante de Liszt, au choix:**
Etude N° 2 en la mineur
Etude N° 4 «Mazeppa»
Etude N° 5 «Feux follets»
Etude N° 6 «Vision»
Etude N° 7 «Eroïca»
Etude N° 8 «Wilde Jagd»
Etude N° 10 en fa mineur
Etude N° 12 «Chasse-neige».

Le programme complet de cette épreuve ne doit pas excéder 30 minutes.

ÉPREUVES DEMI-FINALES PUBLIQUES

6. Œuvres de Schubert, au choix:

Toutes les sonates
Quatre Impromptus op. 90 D 899
Quatre Impromptus op. 142 D 935
Trois Klavierstücke D 946
Six Moments musicaux op. 94 D 780
Wanderer-Fantaisie op. 15 D 760.

7. Une œuvre d'un des compositeurs suivants, au choix:

Béla Bartok	Manuel de Falla
Benjamin Britten	Frank Martin
Ferruccio Busoni	Bohuslav Martinu
Dimitri Chostakovitch	Arnold Schoenberg
Aaron Copland	Karlheinz Stockhausen
Henri Dutilleux	Toru Takemitsu.

Le candidat proposera un programme dont la durée est au minimum de 40 minutes et au maximum de 50 minutes. Dans le cadre de ce minutage, il est possible de jouer deux œuvres de Schubert.

ÉPREUVES FINALES PUBLIQUES

(avec orchestre)

8. Un concerto de Beethoven, au choix.

9. Un concerto de Mozart, au choix (exceptés les K. 39, 40, 41, 107, 242, 365).

Lors de cette épreuve avec orchestre, le candidat bénéficiera pour chaque concerto, d'une répétition et d'une générale.

L'Orchestre de Chambre de Lausanne sera placé sous la direction de Maître Emmanuel Krivine.

PRIX

Le Concours Clara Haskil ne décerne qu'un seul prix qui ne peut être partagé. Le lauréat recevra la somme de SFr. 20'000.-. Il se produira, de même que les deux finalistes, lors d'un concert donné dans le cadre du Festival International de Musique Montreux-Vevey retransmis par la Radio-Télévision Suisse Romande-Espace 2, le 19 septembre 1993 avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne placé sous la direction de Maître Emmanuel Krivine. Le/la gagnant(e) du concours est seul(e) autorisé(e) à porter le titre de «lauréat» du concours Clara Haskil ou «Prix Clara Haskil». Les deux finalistes participant au concert final n'ont pas le titre de deuxième ou de troisième prix ni celui de lauréat. Pour leur participation au concert final les deux finalistes recevront chacun un cachet de SFr. 3'000.-.

ENGAGEMENTS

Plusieurs engagements sont proposés au lauréat durant la saison 1993/94 et 1994/95, notamment au Festival International de Musique Montreux-Vevey, à Arts et Lettres Vevey, à la Radio Suisse Romande (Genève et/ou Lausanne), à Bucarest, aux sociétés de musique de diverses villes telles que Fribourg, Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds. Cette liste n'est qu'indicative et susceptible de modifications selon les possibilités des divers organisateurs.

DISQUE DE PROMOTION

Les prestations du Prix Clara Haskil feront l'objet d'un disque compact (CD) enregistré lors des épreuves demi-finales et finales avec orchestre.

DROITS DE RETRANSMISSION

La Radio-Télévision Suisse Romande enregistre tout ou partie des épreuves à partir des quarts de finales en vue de retransmissions ultérieures. Ces retransmissions font partie des obligations des candidats, sans dédommagement. Les candidats cèdent tous leurs droits d'interprètes pour toutes les retransmissions télévisées et radiophoniques (Radio-Télévision Suisse Romande et Union Européenne de Radio-diffusion) en direct ou en différé en Suisse et à l'étranger.



euroradio



La participation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne aux épreuves finales et au concert de clôture est assurée en coproduction avec la Radio-Télévision Suisse Romande Espace 2.

Nestlé, par sa contribution à l'activité culturelle, permet au Concours Clara Haskil de répondre à sa mission qui est d'aider et de promouvoir de jeunes artistes.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Concours Clara Haskil
rue du Simplon 40, case postale 234, CH - 1800 Vevey 1.
Tél. (41)(21)922 67 04 - Fax (41)(21)922 67 34.
Président: Michel Rossier - Directeur: Patrick Peikert -
Secrétariat: Anne Klein.
Adresse pendant le concours:
Théâtre municipal - Rue du Théâtre, CH - 1800 Vevey.
En cas de contestation, le texte français fait foi.

XV^e CONCOURS DE PIANO CLARA HASKIL

8 au 19 septembre 1993



Association Clara Haskil
Vevey-Montreux 1993
Suisse